

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 avril 2025**

Communication n° 17/04.2025

Objet: Auberge de l'Union

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

À la suite de la faillite déclarée des gérants de l'Auberge de l'Union à partir du 23 septembre 2024, la Municipalité a rapidement lancé la recherche d'un nouveau gérant. Cette démarche s'avère particulièrement difficile en cette période, sachant que de nombreuses auberges communales sont actuellement à remettre. De plus, les marges dans le secteur de la restauration sont faibles, ce qui explique en partie le nombre élevé de faillites, sans compter les remboursements des prêts COVID qui pèsent encore sur les établissements.

Nous avons reçu neuf candidatures, dont la majorité étaient incomplètes ou inadaptées au contexte et aux souhaits de la Commune. Cependant, un chef ayant travaillé dans des restaurants étoilés Michelin a soumis un projet ambitieux de restaurant gastronomique, avec l'objectif clair d'obtenir des distinctions à moyen terme.

Dans ce contexte général difficile pour le secteur, la Municipalité a été convaincue par la qualité du projet, le parcours du chef, ainsi que par la solidité des investisseurs qui le soutiennent. Les négociations sont en phase finale.

Pour concrétiser ce projet, des aménagements intérieurs seront réalisés à la charge du futur gérant, tandis que certains travaux extérieurs seront pris en charge par la Commune, sur les budgets 2025–2026. L'ouverture est prévue pour octobre 2025, mais cette date reste provisoire, en fonction des délais liés aux autorisations et à la réalisation des travaux.

Notre choix s'est porté sur ce candidat pour deux raisons principales. D'une part, dans le contexte actuel des auberges communales, ce projet représente une offre différenciante et ambitieuse dans le monde de la gastronomie. D'autre part, la concurrence dans ce segment du marché entre Genève et Lausanne est restreinte.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 avril 2025/JvO – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck, municipal, au 079 771 89 55